

Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

SAS SAINT BERNARD SERVICES
102 Rue de Dijon

21910 SAULON LA RUE

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile des Convoyeurs souscrit sous le numéro **60 803 568**, qui a pris effet le **30/12/2020**.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Adhérent contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées dans la demande d'adhésion, à savoir :

Prestation de convoyage automobile de véhicule de moins de 3.5 TONNES consistant en la conduite de véhicules terrestres à moteur d'un endroit A à un endroit B,

à l'exclusion de toute prestation de tractage, de remorquage d'un ou plusieurs véhicules et de tout transport d'individu.

La présente attestation est valable pour la période du 30/12/2020 au 30/11/2021.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables à l'Adhérent le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

La présente attestation est valable uniquement sous réserve du paiement de la prime par l'Adhérent .

Etablie à Metz, le 31/12/2020

Pour Allianz,
Par délégation GRAS SAVOYE

GRAS SAVOYE
Groupe Gras Savoye Willis Towers Watson
S.A.S. au capital de 1 432 600 €
C.C St Jacques - 5, entrée Serpenoise
57000 METZ
Tél. 03 87 37 41 41
Siret: 311 248 637 01 075

RESPONSABILITE CIVILE	Garanties accordées	Montants maximums garantis
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION (dispositions générales COM08813)		
<p>♦ <u>Dommmages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement</u> (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous) Tous dommages confondus <u>Sans pouvoir dépasser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommmages matériels et immatériels non consécutifs - Dommmages immatériels non consécutifs <p>♦ <u>Dommmages résultant d'une atteinte à l'environnement</u> (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus - <p>♦ <u>Dommmages corporels à vos préposés et matériels accessoires</u></p>	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p style="text-align: center;">OUI OUI</p> <p style="text-align: center;">OUI</p> <p style="text-align: center;">OUI</p>	<p style="text-align: center;">1 500 000 EUR par sinistre</p> <p style="text-align: center;">750 000 EUR par sinistre 75 000 EUR par sinistre</p> <p style="text-align: center;">300 000 EUR par année d'assurance</p> <p style="text-align: center;">1 000 000 EUR par année d'assurance</p>
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
<p>♦ <u>Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus</u> Sans pouvoir dépasser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages immatériels non consécutifs - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens (objets et documents) remis en vue de l'exécution d'une prestation 	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p style="text-align: center;">OUI</p> <p style="text-align: center;">OUI</p>	<p style="text-align: center;">1 000 000 EUR par année d'assurance</p> <p style="text-align: center;">150 000 EUR par année d'assurance</p> <p style="text-align: center;">50 000 EUR par sinistre</p>

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT			
Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes	OUI	50 000 EUR par année d'assurance	Seules entrent dans la garantie Recours, les réclamations que vous pouvez concrètement chiffrer à plus de 300 EUR